

Avranches, le 20/03/2026

**M. et Mme Fourcade**

3472 et 3490, Route de Lonlay – La Haute-Chapelle  
 61700 – DOMFRONT EN POIRAIE

**RESTAURATION DES INTERIEURS DU LOGIS  
 DU MANOIR DE LA CHASLERIE (emprise TRANCHE A)**  
 61700 – DOMFRONT EN POIRAIE

**COMPTE RENDU n°1 (de préparation)**

Réunion du 18/03/2026

**Horaire :** 13h45 – 15h45

**Objet :** l’organisation d’ensemble des travaux intérieurs du logis

**Participants :** M. & Mme Fourcade, M. **RIALLAND**, M. **LETERTRE**, Arnaud Paquin

INTERVENANTS	TEL / PORT	DIFFUSION	PRES.	ABS.	EFF.	Proch. RDV
<b>MAITRISE D’OUVRAGE</b>						
M. et Mme Fourcade 3472 et 3490, Route de Lonlay La Haute-Chapelle 61700 – DOMFRONT EN POIRAIE <a href="mailto:penadomf@msn.com">penadomf@msn.com</a>		mail	X		1	
<b>MAITRISE D’ŒUVRE</b>						
<b>ATELIER PAQUIN ARCHITECTE</b> Représentée par Arnaud PAQUIN 2, rue du Collège 50300 Avranches <a href="mailto:atelierpaquin.architecte@gmail.com">atelierpaquin.architecte@gmail.com</a>	02 50 26 01 32 06 08 99 59 11	mail	X		1	

# NOTES DE LA REUNION

---

## 1. Participants

Étaient présents lors de la réunion :

- **M. Fourcade**, maître d'ouvrage
- **Mme Fourcade**, maître d'ouvrage
- **M. LETERTRE Ent. JANNELEC**, plombier / chauffagiste
- **M. Cyrille RIALLAND**, maçon
- **Igor**, maçon
- **M. Leboisne**, menuisier, mentionné au titre des interventions à coordonner

Cette réunion avait pour objectif de faire un point technique détaillé sur les travaux intérieurs du logis, correspondant à la **tranche A**, d'arrêter plusieurs principes constructifs et architecturaux, puis de poser un **phasage réaliste des travaux** au regard des contraintes du site et de l'usage du manoir.

---

## 2. Objet de la réunion

La réunion du 18 mars a porté sur l'organisation d'ensemble des travaux intérieurs du logis et plus particulièrement sur les points suivants :

- la **reprise structurelle du plancher haut du rez-de-chaussée** ;
- l'intégration d'un **plancher chauffant** compatible avec les niveaux existants ;
- le traitement de la **cheminée du rez-de-chaussée et de sa souche à l'étage** ;
- l'organisation des réseaux de **plomberie, chauffage et évacuation** ;
- la définition d'une **chaufferie principale dans la Charreterie** et d'une **sous-station dans le logis** ;
- l'intention architecturale et décorative retenue pour les poutres et solivages apparents ;
- enfin, le **planning prévisionnel des interventions** jusqu'au début de l'année 2027.

L'ensemble des échanges a confirmé la volonté de préserver au maximum les dispositions anciennes du bâtiment, tout en mettant en place des solutions techniques robustes, compatibles avec les usages futurs et avec le caractère patrimonial du manoir.

---

## 3. Structure – Plancher haut du rez-de-chaussée

### 3.1 Problématique générale

Le principal sujet abordé a concerné le **plancher haut du rez-de-chaussée**, dont la reprise structurelle est rendue nécessaire à la fois par l'état de l'existant et par la volonté d'installer un **plancher chauffant à l'étage**.

La difficulté majeure réside dans le fait que l'épaisseur disponible est **très contrainte**. Il est en effet nécessaire de conserver un niveau de sol compatible avec les seuils et raccordements existants, en particulier avec le **palier du premier étage**, tout en ménageant la place nécessaire pour intégrer :

- une structure porteuse renforcée ;
- une masse de compression ;
- une isolation ;
- un plancher chauffant hydraulique ;

- et le revêtement final en tomette.

Il a donc été recherché un système permettant de **limiter l'épaisseur totale** tout en améliorant significativement la rigidité et la capacité portante du plancher.

### 3.2 Principe structurel retenu

Après examen des solutions possibles et au vu des croquis réalisés, il a été confirmé que la meilleure solution consiste à mettre en place un **nouveau système de solivage complémentaire**, composé de **solives de section 12 × 12 cm posées sur la pointe**, c'est-à-dire avec une orientation diagonale verticale.

Ce mode de pose permet d'obtenir une hauteur structurelle utile d'environ **16,9 cm**, supérieure à celle que donnerait une pose classique à plat, tout en maintenant une largeur modérée. Ce principe est particulièrement intéressant dans un contexte où chaque centimètre disponible doit être optimisé.

Les solives diagonales seront juxtaposées et travailleront en association avec un **béton armé de remplissage**, de manière à constituer un **plancher mixte bois / béton**. La logique retenue n'est donc pas celle d'une simple reconstitution du plancher ancien, mais celle d'une structure composite permettant d'assurer à la fois la portance, l'inertie et la compatibilité avec le chauffage par le sol.

### 3.3 Composition du plancher projeté

La composition du plancher, telle qu'évoquée en réunion, est la suivante, du bas vers le haut :

- conservation du système existant lorsque cela est possible ;
- ajout des **solives 12 × 12 cm posées en diagonale sur la pointe** ;
- remplissage par un **béton armé** sur une hauteur totale d'environ **13,5 cm** ;
- pose d'un **isolant en liège de 3 cm** ;
- mise en œuvre d'une **chape d'enrobage des tuyaux de plancher chauffant** d'environ **5 cm** ;
- finition par un **revêtement en tomette de 2 cm**.

Cette composition permet de conserver une épaisseur globale compatible avec le projet tout en assurant une bonne performance thermique et une inertie suffisante.

### 3.4 Connexion bois / béton et fonctionnement composite

Il a été précisé que le béton d'enrobage comportera un **ferraillage de type FE500**. Afin d'assurer un réel travail collaborant entre le bois et le béton, des **vis fixées dans les flancs des solives** seront disposées de part et d'autre de celles-ci, puis noyées dans le béton et raccordées au ferraillage.

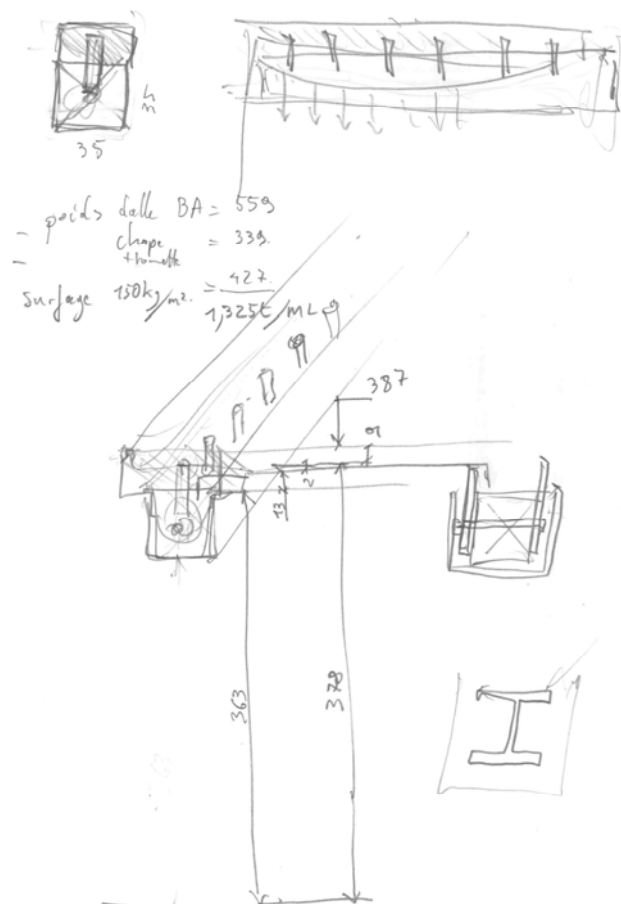
Ce dispositif a pour but d'empêcher un glissement relatif entre les matériaux et de permettre la constitution d'une **table de compression supérieure connectée à l'ensemble du système de poutres et de solives**. Le projet ne repose donc pas sur une superposition de matériaux indépendants, mais bien sur une logique de **plancher collaborant** adapté au bâti ancien.

### 3.5 Descente de charges et renforcement des poutres maîtresses

Les calculs indiqués en réunion montrent que chaque poutre maîtresse existante pourrait reprendre une charge de l'ordre de **1,3 tonne par mètre linéaire**, ce qui constitue une sollicitation importante pour une poutre en chêne de **section 35 × 35 cm**.

Au vu de cette charge, il a été considéré comme nécessaire de **renforcer les poutres maîtresses**. La solution proposée consiste à mettre en place, sur chaque flanc de poutre, des **feuillards métalliques sur toute la longueur**, soit environ **5,85 m**, boulonnés dans le bois. L'épaisseur envisagée pour ces feuillards est de l'ordre de **10 mm**.

En complément, le dessus des poutres sera **tirefonné tous les 50 cm**, de manière à relier la poutre au système supérieur de ferrailage et de béton. L'objectif est d'assurer une bonne transmission des efforts entre la poutre ancienne, son renfort métallique et la table de compression en partie haute.



### 3.6 Encoffrement et expression architecturale des poutres

Il a été vu avec le maçon **M. Cyrille RIALLAND**, que les poutres existantes seraient ensuite **encoffrées par le menuisier Sébastien Leboisne**. La section visible finale passerait ainsi de **35 × 35 cm à 40 × 40 cm**.

Cet encoffrement répond à plusieurs objectifs :

- intégrer proprement les renforcements ;
- homogénéiser la lecture visuelle des poutres ;
- offrir un support cohérent à la finition décorative ;
- améliorer la présence architecturale des bois apparents dans l'espace intérieur.

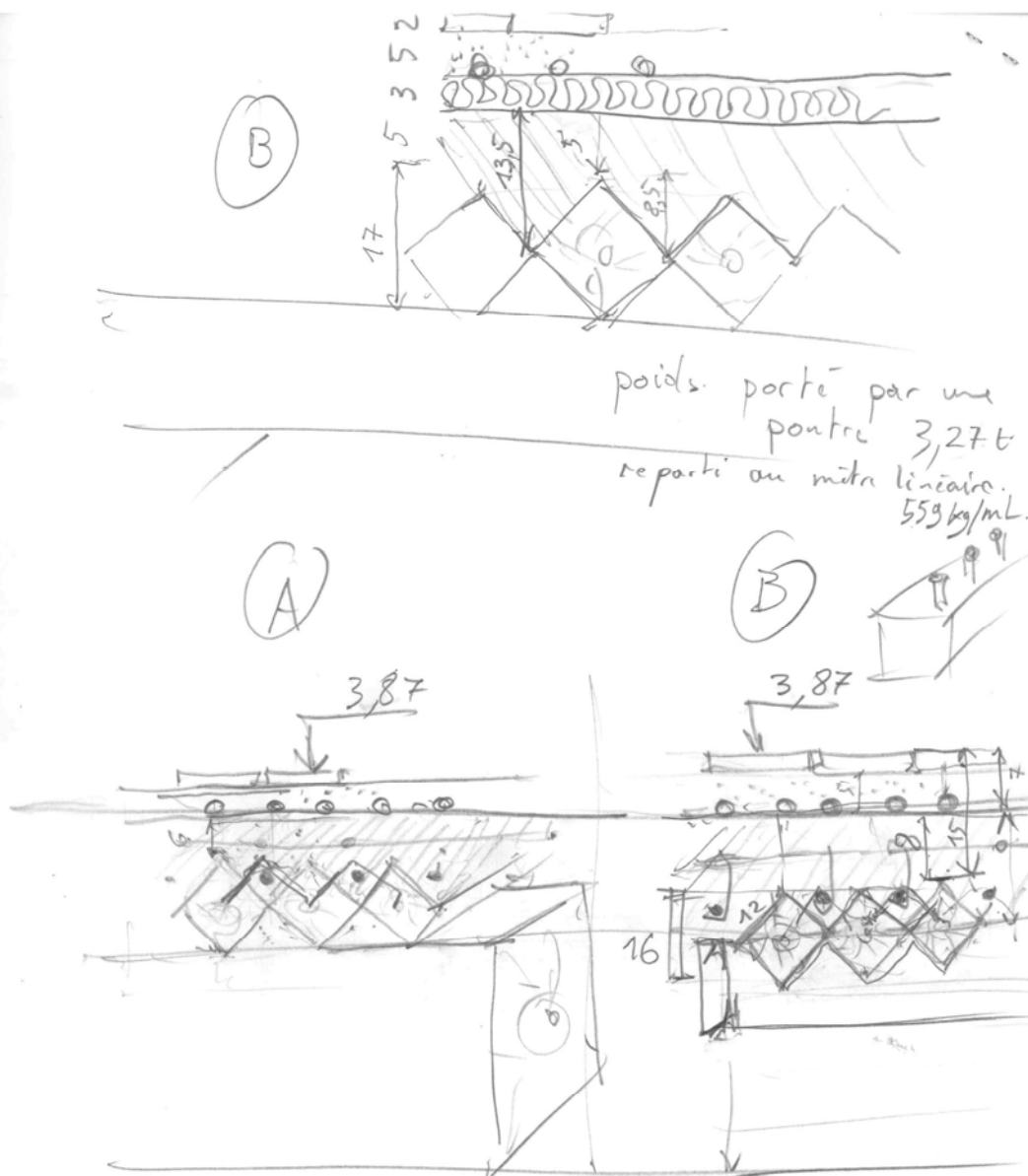
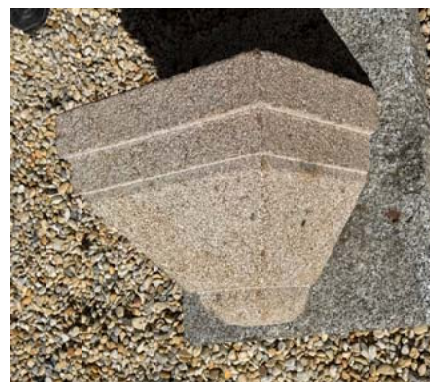
Les poutres encoffrées ainsi que les solives apparentes seront ensuite **mises en peinture dans une gamme d'ocres rouges et jaunes**, afin de donner à l'ensemble un aspect manorial évoquant un vocabulaire décoratif du **début du XVII<sup>e</sup> siècle**. Cette intention a été clairement affirmée pendant la réunion.

### 3.7 Fixation des éléments de solivage

Il a également été décidé que les éléments de solivage ou assimilés, évoqués comme des feuillards, ne seraient pas ancrés dans les murs. Ils seront simplement vissés et boulonnés dans les flancs des poutres.

Ce choix permet :

- de préserver les maçonneries anciennes ;
- d'éviter les scellements lourds dans les murs, sachant que des corbeaux de granite seront installés sous les têtes de poutres (déjà taillés suite à une demande de M. Fourcade) ;
- de limiter les risques de désordre ultérieur ;
- de conserver une certaine réversibilité de l'intervention.



---

## 4. Cheminée et maçonnerie

### 4.1 Hotte de la cheminée du rez-de-chaussée

La hotte située au-dessus du linteau de la cheminée du rez-de-chaussée, construite en briques et formée de **trois faces inclinées constituant un fruit**, sera **conservée en l'état**.

Cette décision est importante car elle évite d'avoir à modifier l'écartement des poutres maîtresses encadrant la cheminée, hypothèse qui avait été évoquée par M. Fourcade. Il a été rappelé que l'entraxe existant entre ces deux poutres est déjà de **2,85 m**, ce qui constitue une portée très importante pour du solivage et ne justifie pas d'écartement supplémentaire.

Le maintien de la hotte permet ainsi de conserver un élément ancien significatif, tout en évitant des modifications structurelles lourdes.

### 4.2 Ancienne cheminée à l'étage

À l'étage, il existait jusqu'à récemment une cheminée remontée par l'ancien propriétaire. Celle-ci a été **déposée par M. Fourcade**.

Il a été décidé de **refermer le mur au droit de cette ancienne cheminée**, de manière à retrouver un **mur plan en façade intérieure**, sans saillie dans la pièce.

Cette fermeture sera réalisée en **briques**, puis enduite à la **chaux**, de manière homogène avec l'ensemble du **mur de refend**.

### 4.3 Cloison interne de la souche et poutre béton au plancher haut

Il a été vu avec le maçon **M. Cyrille RIALLAND**, que l'ancienne cloison en briques divisant la souche en deux, à partir du plancher haut du premier étage, serait **conservée dans son principe**, mais qu'elle devrait désormais être **portée par une nouvelle poutre en béton armé à construire**.

Cette poutre sera coffrée sur place et présentera une section d'environ **25 x 25 cm**, voire **30 cm de hauteur** selon les ajustements à définir en exécution.

Il a également été précisé que l'**ancien chevêtre avancé**, lui-même en béton armé, situé au plancher haut du premier étage, serait **conservé et intégré dans la nouvelle poutre**. Cette intégration devra être soigneusement étudiée afin d'assurer une continuité structurelle correcte.



#### 4.4 Poutre intermédiaire à mi-hauteur d'étage

Il a en outre été convenu qu'une **seconde poutre en béton armé** serait nécessaire à **mi-hauteur de l'étage** pour reprendre la charge de la fermeture en briques pleines qui doit être réalisée en façade de la cheminée à l'étage.

Cette fermeture étant particulièrement large, de l'ordre de **3,50 m**, il a été considéré qu'elle ne devait en aucun cas reposer intégralement sur la hotte en briques du rez-de-chaussée. La poutre intermédiaire a donc pour fonction de **soulager la hotte existante** et de reprendre la masse de maçonnerie dans de bonnes conditions.

En partie basse, la fermeture viendra se raccorder à la hotte. Un **petit glacis** sera probablement nécessaire pour ajuster correctement l'aplomb entre la fermeture de l'étage et la rase supérieure de la hotte du rez-de-chaussée.



#### 4.5 Ventilation du boisseau condamné

Il a enfin été rappelé qu'il sera nécessaire de **laisser des entrées d'air en surface du plancher haut du premier étage** afin de garantir la ventilation du boisseau qui sera condamné. Cette disposition est indispensable pour éviter les phénomènes d'humidité stagnante, de condensation et les désordres associés dans une souche partiellement maintenue mais non utilisée.

---

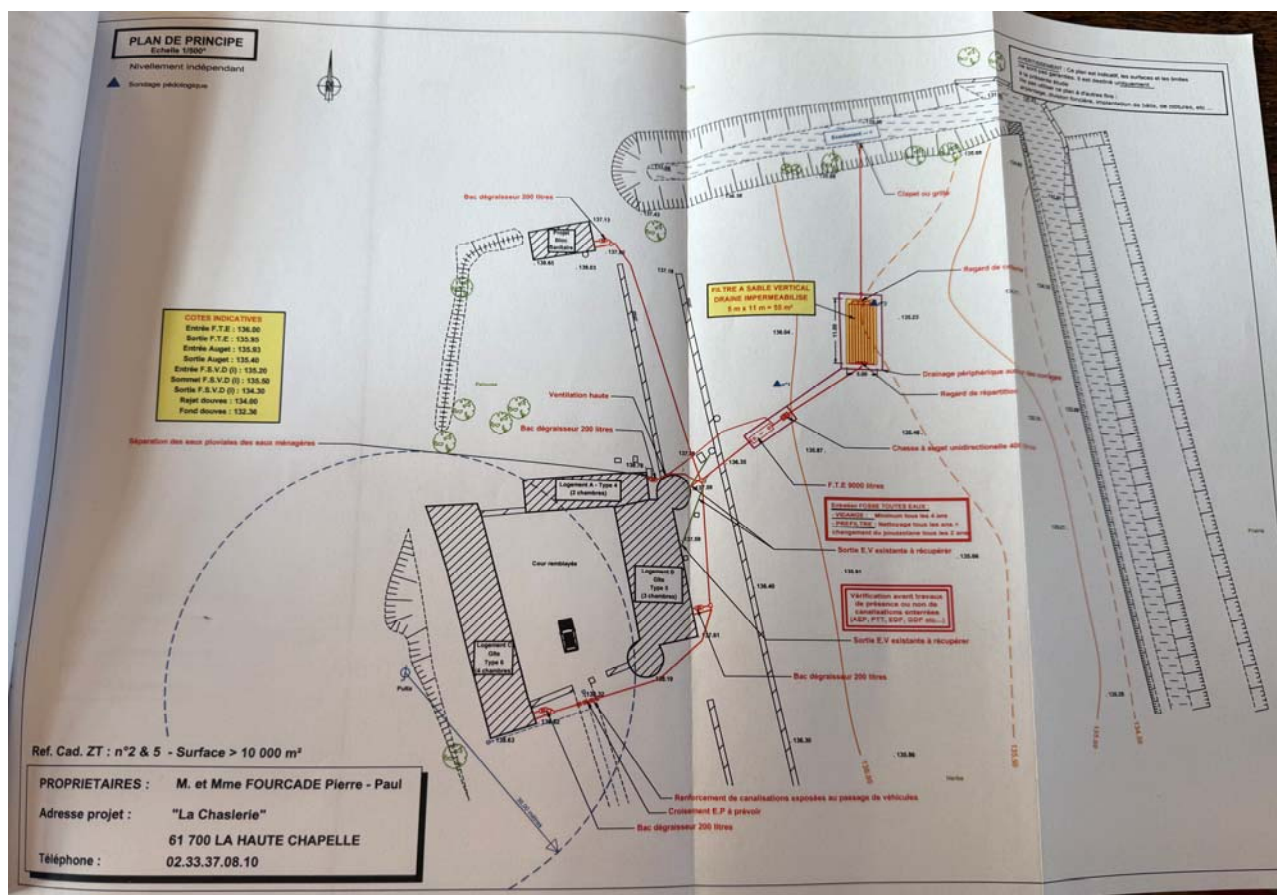
### 5. Plomberie – Cabinet de toilette de la tour nord-est

Il a été vu avec M. LETERTRE Ent. JANNELEC que le **cabinet de toilette du premier étage**, situé dans la **tour nord-est du manoir**, serait raccordé à un tuyau de descente desservant à la fois les **eaux usées et les eaux vannes**.

Ce tuyau de descente sera implanté dans une **saignée déjà existante à l'angle sud-est de la tour**, ce qui permet de limiter les percements nouveaux et d'utiliser au mieux les dispositions actuelles du bâti.

En pied, cette descente sera raccordée au réseau repris par le maçon, lequel sera descendu dans le remblai de la tour pour ressortir en façade et rejoindre, sur la pelouse en façade est du manoir, un **regard d'eaux usées existant** situé au **sud-est de la tour**.

Il a été précisé que ce regard est raccordé au **système d'assainissement déjà en place**, lequel a été **visé et validé par le SPANC**. Cette solution permet donc de s'inscrire dans un schéma d'assainissement conforme, sans remise en cause de l'installation générale existante.



## 6. Chauffage – Production, sous-station et distribution

### 6.1 Organisation générale du système

Le principe retenu repose sur une distinction claire entre :

- une **chaufferie principale**, implantée dans le bâtiment appelé **Charreterie** ;
- une **sous-station**, implantée dans le local de l'actuelle chaufferie fuel du logis.

Le local actuel de chaufferie, situé **au nord de l'aile nord du logis**, ne sera donc plus le lieu de production principale, mais un point de distribution secondaire au service du logis.

### 6.2 Solution transitoire et évolution future

Dans un premier temps, il a été convenu que la **chaudière fuel existante** sera déplacée et **repositionnée dans la Charreterie**, de manière à constituer la chaufferie centrale provisoire.

Cette solution est pensée comme une **phase transitoire** en attendant que M. Fourcade puisse financer l'installation d'un système définitif de type **pompe à chaleur géothermique**.

Cette stratégie permet d'avancer sans attendre l'investissement final, tout en préparant un schéma cohérent à long terme.

### 6.3 Gestion de la cuve fuel

La cuve fuel actuelle, qui est **enterrée**, sera **laissée en place**. Il a été indiqué qu'elle devrait être préalablement **dégazée**, puis **remblayée avec du sable ou du gravier**.

Il a été jugé plus rationnel et moins onéreux de prévoir une **nouvelle citerne fuel dans la Charreterie** plutôt que d'envisager l'extraction et le déplacement de la cuve enterrée existante.

### 6.4 Réseau principal entre la Charreterie et le logis

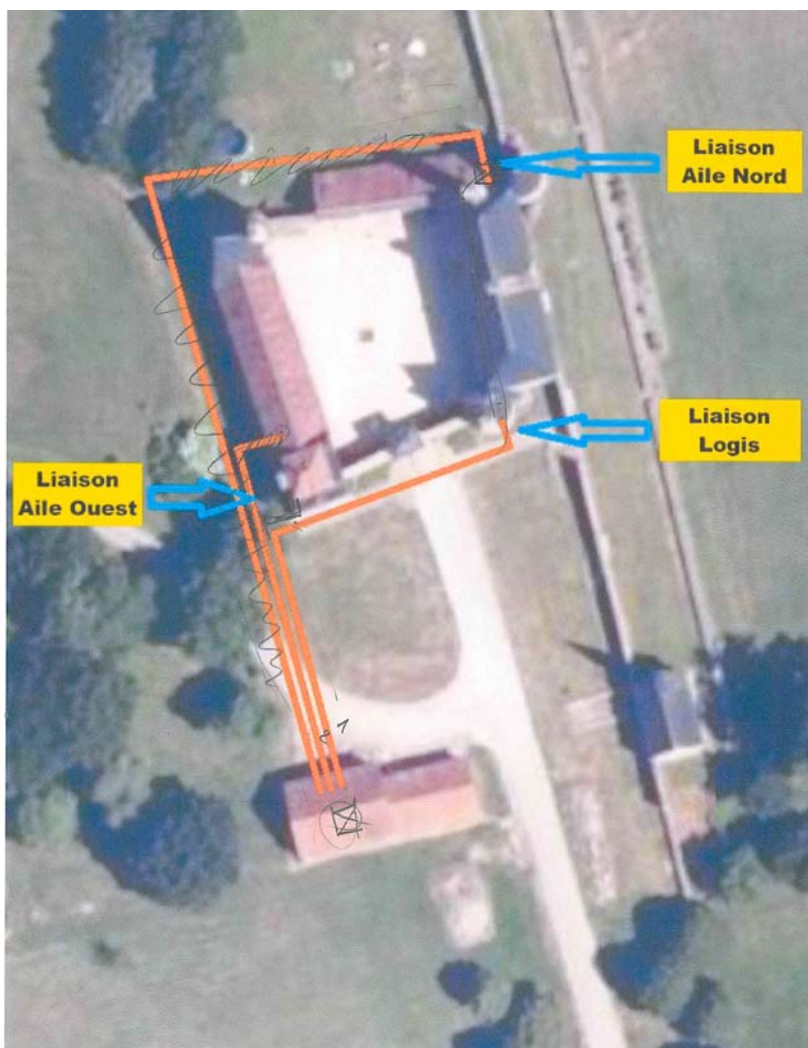
Le raccordement entre la chaufferie principale et le logis sera assuré par un réseau de tuyaux calorifugés de type **Ecoflex**, intégrant un **aller-retour**, pour un diamètre d'environ **160 à 180 mm**.

Le réseau partira de la Charreterie, traversera l'avant-cour du manoir, puis pénétrera dans le logis par la **tour sud-ouest**.

Il a été précisé que cette pénétration se fera au niveau de **l'ancienne cheminée transformée en fenêtre**.

Sont barré sur le schéma ci-contre les liaisons qui n'ont plus raison d'être.

➤ **Les pénétrations se feront par les façade sud de la tour Sud-Ouest et du logis et par la façade sud du pigeonnier.**



### 6.5 Cheminement intérieur du réseau principal

Une fois entré dans le logis, le tuyau Ecoflex traversera la tour sud-ouest, puis cheminera :

- le long du **grand salon**, après dépose du plancher provisoire ;
- sous le **dallage de l'entrée du logis**, devant l'escalier d'honneur, lequel devra être déposé puis reposé ;
- dans l'**ancienne grande cuisine**, après dépose du plancher provisoire ;
- enfin, il rejoindra au revers de la maçonnerie le **local actuel de chaufferie**, qui deviendra la **sous-station**.

Il a été précisé que le passage se fera **à droite du jambage droit de la cheminée de cuisine**.

## 6.6 Distribution depuis la sous-station

Depuis ce local de sous-station, repartiront plusieurs circuits calorifugés, en **paires de tuyaux aller / retour**, dissociés selon les usages.

### Circuit 1 – Plancher chauffant du rez-de-chaussée

Une première paire de tuyaux alimentera la **future nourrice du plancher chauffant de l'ancienne grande cuisine**, laquelle sera située en **allège de la fenêtre sud**.

### Circuit 2 – Plancher chauffant de l'étage

Une seconde paire de tuyaux empruntera une **grande saignée verticale existante**, située à droite de cette même fenêtre, afin d'alimenter la **nourrice du plancher chauffant du premier étage**, dans la pièce située au-dessus des anciennes grandes cuisines.

### Circuit 3 – Corps de chauffe hall et grand salon

Une troisième paire de tuyaux alimentera le **hall d'entrée** et le **grand salon**, ainsi que l'étage correspondant, pour desservir des **corps de chauffe fonctionnant à une température plus élevée** que les circuits de plancher chauffant.

Cette séparation entre circuits basse température et haute température constitue un point important du projet, permettant d'adapter les régimes de fonctionnement aux différents usages et aux différentes pièces.

## 6.7 Ballon d'eau chaude sanitaire

Il a également été décidé que le ballon d'eau chaude sanitaire actuellement présent dans le local de sous-station serait remplacé par un ballon **plus petit, de forme carrée et positionné en hauteur**, de manière à le rendre **moins visible** et à améliorer l'organisation du local technique.

---

## 7. Intentions architecturales et décoratives

Au-delà des aspects purement techniques, la réunion a confirmé une intention architecturale manoriale concernant l'ambiance intérieure recherchée.

Les poutres encoffrées et les solives seront **peintes dans des tons d'ocres rouges et jaunes**, afin de renforcer le caractère du lieu et de lui donner une expression plus affirmée, en cohérence avec un **registre manorial du début du XVIIe siècle**.

Cette orientation décorative participe à la valorisation de la structure apparente et à la cohérence d'ensemble du projet d'aménagement intérieur.

---

## 8. Planning prévisionnel des travaux

### 8.1 Contraintes générales

Le planning a été abordé en tenant compte de plusieurs contraintes extérieures au seul chantier :

- la **saison des concerts de la Chaslerie**, qui commence à partir du mois de **mai** ;
- la fabrication des **fenêtres de la tranche B en juin** ;
- puis leur **pose à partir de fin juillet par M. Leboisne**.

Au regard de ces contraintes, il a été considéré qu'il n'était pas raisonnable d'engager immédiatement les travaux intérieurs. Il a donc été décidé d'attendre le **mois de septembre 2026** pour démarrer cette nouvelle tranche.

### 8.2 Phasage

#### Septembre 2026

- intervention préalable de **M. Leboisne** pour la **dépose du solivage existant**.

#### Fin septembre / début octobre 2026

- intervention du **maçon M. Cyrille RIALLAND**, pour :
  - la fermeture de la hotte de la cheminée au premier étage ;
  - la réalisation des poutres béton et ouvrages associés au plancher haut du premier étage.

#### Octobre 2026

- mise en œuvre du **nouveau solivage** par **M. Lebois**, avec finalisation prévue à la fin du mois.

#### Novembre 2026

- préparation du **plancher béton armé** ;
- mise en place du **renforcement des poutres par feuillards** ;
- passage du **gros tuyau Ecoflex** et des **tuyaux calorifugés** ;
- l'ensemble de ces réseaux devant être posé **avant le coulage de la dalle béton du rez-de-chaussée**.

#### Fin novembre 2026

- **coulage de la dalle béton armé**.

#### Début décembre 2026

- réalisation du **complexe de plancher chauffant à l'étage**, comprenant :
  - les **3 cm de liège** ;
  - la pose des **tuyaux du plancher chauffant hydraulique**.

### Première quinzaine de décembre 2026

- réalisation simultanée :
  - de la **dalle de chaux durable du rez-de-chaussée** ;
  - et de la **chape de chaux d'enrobage des tuyaux du plancher chauffant à l'étage**.

Il a été indiqué comme impératif que ces deux ouvrages soient réalisés **avant la période de Noël**, c'est-à-dire avant la troisième et la quatrième semaine de décembre 2026.

### Début décembre 2026 (en parallèle)

- le **dallage de l'entrée principale** pourra être remis en place dans le hall.

### Janvier 2027

- au premier étage, les **enduits de la chambre** devront être réalisés avant le revêtement de sol ;
- au rez-de-chaussée, le **plancher chauffant** pourra être mis en œuvre par **M. LETERTRE Ent. JANNELEC**.

### Février 2027

- la **pose de la tomette dans la chambre** est plutôt à envisager au mois de février ;
- la **pose des dalles de schiste** est également prévue au mois de février.

### Mars 2027

- les **enduits à la chaux de la grande cuisine au rez-de-chaussée** pourront être réalisés **après la pose du dallage**, à partir du **mois de mars 2027**.

## 8.3 Tranche B (intérieurs)

Il a enfin été précisé que la zone du **grand salon** et de **l'étage au-dessus du grand salon**, correspondant à la **tranche B**, serait laissée dans son état actuel avec le plancher provisoire en place, dans l'attente d'une campagne de travaux ultérieure.

Seuls pourraient éventuellement être mis en place, dans cette phase, des **corps de chauffe raccordés aux tuyaux de distribution venant de la sous-station**, mais ce point reste encore à définir avec M. Fourcade.

---

## 9. Prescriptions aux entreprises

Afin d'assurer la bonne exécution du chantier et la cohérence générale des interventions, les prescriptions suivantes sont arrêtées à l'issue de la réunion.

### 9.1 Prescriptions au menuisier (M. Leboisne / Sébastien Lebloin)

- procéder à la **dépose du solivage existant** selon le phasage retenu ;
- réaliser le **nouveau solivage** en conformité avec les croquis et principes validés ;

- encoffrer les poutres maîtresses afin d'obtenir une section finale lisible de **40 × 40 cm** ;
- coordonner son intervention avec le maçon pour l'articulation entre structure bois, ouvrages béton et finitions futures.

## 9.2 Prescriptions au maçon (M. Cyrille RIALLAND)

- réaliser les **poutres béton armé** prévues au droit de la cheminée et au plancher haut du premier étage ;
- intégrer l'**ancien chevêtre béton existant** dans le nouveau dispositif structurel ;
- exécuter la **fermeture en briques** au droit de l'ancienne cheminée de l'étage ;
- prévoir le **glacis de raccord** entre la hotte du rez-de-chaussée et la fermeture de l'étage ;
- maintenir les **entrées d'air nécessaires à la ventilation du boisseau condamné** ;
- préparer le plancher collaborant bois / béton conformément aux principes définis ;
- mettre en œuvre les **feuillards de renfort** et leurs ancrages selon les prescriptions techniques à confirmer en exécution.

## 9.3 Prescriptions au plombier / chauffagiste (M. LETERTRE Ent. JANNELEC)

- confirmer le cheminement exact des réseaux EU / EV dans la **tour nord-est** ;
- mettre en œuvre le réseau de distribution de chauffage conformément au schéma arrêté ;
- intégrer les circuits différenciés pour :
  - plancher chauffant du rez-de-chaussée ;
  - plancher chauffant du premier étage ;
  - corps de chauffe à eau chaude pour le hall et le grand salon ;
- anticiper les réservations nécessaires avant coulage des dalles ;
- coordonner les passages du **gros Ecoflex** et des réseaux calorifugés en novembre 2026 ;
- prévoir le remplacement du ballon d'eau chaude sanitaire par un modèle compact implanté en hauteur.

## 9.4 Prescriptions générales de coordination

- toutes les entreprises devront respecter strictement le **phasage retenu**, condition indispensable à la bonne succession des corps d'état ;
- aucune intervention ne devra compromettre les passages de réseaux ou les ouvrages structurels prévus ultérieurement ;
- toute difficulté d'exécution devra être signalée en amont, avant intervention, afin d'éviter les reprises sur le bâti ancien.

## 10. Conclusion

La réunion du 18 mars 2026 a permis d'arrêter un ensemble cohérent de décisions techniques concernant la structure, la cheminée, les réseaux et le chauffage du logis de la Chaslerie.

Les solutions retenues apparaissent globalement équilibrées, dans la mesure où elles cherchent à concilier :

- la **préservation du bâti historique** ;
- la **mise à niveau technique du bâtiment** ;
- l'intégration d'un mode de chauffage performant ;
- et une **expression architecturale assumée** dans les espaces intérieurs.

Le planning retenu suppose une forte coordination entre les différents intervenants et un strict respect de l'enchaînement des tâches. Il constitue à ce stade une base de travail pour engager les travaux des intérieurs dans l'emprise de la tranche A et ce à partir de septembre 2026 et mener les travaux principaux jusqu'au début de l'année 2027.

---

FIN DU COMPTE-RENDU